

Société

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **71 (1983)**

Heft [3]

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-276788>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

D'un canton à l'autre

une recrudescence de candidatures émanant de personnes plus âgées. Deux raisons évidentes à cela : la situation économique, et la recherche, par les femmes, de possibilités de réinsertion professionnelle valables.

Quinze candidats seulement ont pu être sélectionnés pour la volée « spéciale ». On doit sans doute les nombreux désistements à l'une des exigences du métier convoité : cette « grande disponibilité », que les ménagères et mères de famille ne peuvent décidément pas multiplier par trois... ● (b)

Jura : un métier « malgré tout »

Une femme maître-peintre avec trente ans de métier, une autre maître-électricienne avec vingt ans de pratique sur les chantiers, une autre, monitrice d'auto-école. Et d'autres encore, qui pratiquent un « métier d'homme », malgré tout. Parce qu'elles ont voulu, pu, et réussi leur choix professionnel. Elles entouraient récemment Marie-Josèphe Lachat (du BCF) pour apporter leur témoignage dans le cadre d'une rencontre organisée à l'initiative du Club de la Presse jurassienne.

Métier d'homme, métier de femme : quelle différence ? Les participants ont débattu la question... tout en admettant qu'on avait beau la retourner dans tous les sens mais que la réponse, pour l'heure, résidait toujours dans l'inégalité des chances. L'école, l'envi-

ronnement familial, l'orientation professionnelle... Variations sur un thème connu, au bout duquel le Jura — qui n'est pas une exception dans le genre — voit les trois quarts de ses jeunes filles s'orienter vers une place d'employée de commerce, d'employée de bureau, de vendeuse ou de coiffeuse. L'école primaire « produit » 28 % de filles prêtes à entrer dans la vie active sans formation préalable. Il leur faudrait donc, dit-on, l'égalité des chances, plus l'obstination et l'esprit de compétition pour mener à bien un apprentissage ou des études correspondant à leurs aspirations. Il leur faudrait aussi l'absence de préjugés dans le regard des autres. ● (b)

Société

Genève : un manifeste contre le viol

Un manifeste contre le viol a circulé au cours du mois de février dans les milieux féministes et politiques à Genève, pour donner au procès des viols de la rue Pré-Naville (voir FS de novembre 1982) le plus large écho possible et tenter de porter la question du viol sur la scène publique et politique. Le manifeste a déjà été signé par plusieurs partis locaux et personnalités. C'est la section genevoise de l'OFRA (Organisation pour la cause des femmes) qui a lancé le manifeste, en sou-

ten aux victimes des viols. Le manifeste invite en outre les femmes à venir assister en très grand nombre au procès, qui s'ouvre le 28 février.

Le texte du manifeste, dont nous publions ci-dessous des extraits, se veut à la fois une dénonciation du viol et une « plateforme » en vue d'une campagne plus large contre les violences faites aux femmes.

MANIFESTE

Le procès des douze hommes de la bande des Pharaons qui, le 10 octobre 1981, ont attaqué, terrorisé, et violé collectivement deux femmes qui occupaient un appartement à Pré-Naville, s'ouvrira le 28 février 1983.

NOUS, LES SIGNATAIRES,

TÉMOIGNONS notre soutien à toutes les femmes violées, quel que soit le mode de vie qu'elles se sont choisies.

DÉNONÇONS l'attitude tolérante, voire complice, que manifestent la police, des membres de l'appareil judiciaire, et la société en général à l'égard d'hommes qui ont commis un viol. Le viol est un crime ! (...)

PROTESTONS ÉGALEMENT contre les questions insidieuses posées aux plaignantes sur leur vie privée, leur façon de s'habiller, leurs fréquentations, et l'insinuation qu'elles auraient « provoqué » le viol :

Le seul crime où la victime s'entend reprocher d'être l'instigatrice du crime ! (...)

REJETONS l'excuse courante qu'un homme soumis à une quelconque tentation serait

en semaine jusqu'à 18 heures et le samedi matin,

nos agences de Carouge, des Eaux-Vives, de Florissant, du Grand-Saconnex, de Lancy, de Meyrin, de Moillesulaz, d'Onex, de Vernier et de Vésénaz sont à votre disposition. Les heures d'ouverture de notre agence du Palexpo sont adaptées à celles des expositions et congrès.

Votre Banque hypothécaire du canton de Genève
2, place du Molard, 1211 Genève 3, tél. 28 00 11
votre banque cantonale – votre banque de Genève

BCC

D'un canton à l'autre

incapable de maîtriser ses actes ou de contrôler ses pulsions (...)

RAPPELONS que la menace du viol ne pèse pas que sur « un certain genre » de femmes : fillettes, mères de famille, femmes âgées — toutes sont exposées à cette violence abjecte ; les statistiques exactes manquent, car seulement une femme sur cinq environ, dépose plainte pour viol.

CONSTATONS que la définition du « viol » dans le Code pénal (art. 187) ne prend en ligne de compte ni la terreur psychique des menaces subies par la femme, ni le fait aggravant du viol à plusieurs :

DEMANDONS QUE LE TEXTE SOIT MODIFIÉ EN CONSÉQUENCE ! LE VIOL, CE N'EST PAS UN « ACTE SEXUEL NON CONSENTI », C'EST UN ACTE DE HAINE ET DE TORTURE !

ESPÉRONS qu'au travers de ce procès des violeurs de la bande des Pharaons, la lutte des femmes contribuera à une prise de conscience très large dans la population afin de changer les comportements de domination et de violence, et de transformer les rapports entre hommes et femmes (...)

Adresse utile : OFRA-Genève, case postale 230, 1211 Genève 12. CCP 12-16020.

Agenda

Rencontre avec Hélène Grégoire (GE)

La Librairie-Femmes l'Inédite recevra Hélène Grégoire, auteur de nombreux livres et autobiographies, dont « Naissance d'une femme », « Une poignée de terre », « Les maudits de Montréal », pour ne citer que ceux-ci.

Vous êtes conviés à rencontrer non seulement une écrivaine, mais aussi une femme à la personnalité rayonnante, riche d'expériences marquantes. Rendez-vous lundi 7 mars, à 20 h. 30, au Centre de loisirs de Carouge, 31, rue J.-Grosselin.

Maison de la femme Eglantine 6, Lausanne (VD)

3 au 26 mars : exposition des œuvres d'artistes espagnols établis dans le canton de Vaud (14 h. 30 à 18 h. sauf dimanche).

8 mars : rencontre avec **Gabrielle Faure** qui dédicacera ses livres : « Evora » et « l'Excavation » (20 h.).

10 mars : Dr **Jacqueline Porret-Forel** parlera d'Aloyse (clichés) (14 h. 30).

17 mars : assemblée générale de la FRC suivie d'une conférence : Les lessives sans phosphates par Mme **Irène Gardiol** et M. **Edgar Robert**. (14 h.).

23 mars : assemblée générale du groupe de Lausanne de l'ADF (19 h.) ; souper canadien dès 20 h. 15 ; les problèmes des couples bi-nationaux (dès 21 h.) avec la participation de 3 représentantes de la Communauté d'intérêts des Suissesses mariées avec un étranger.

Lyceum-club Rue de Bourg 15, Lausanne (VD)

11 mars : récital de **Gudrun Ryhming**, soprano, et **Matthias Spaeter**, luth, théorbe, guitare. Musique française et anglaise d'autrefois et d'aujourd'hui. (17 h.)

15 mars : récital organisé en collaboration avec l'Association des femmes de carrières libérales et commerciales (BPW) : **Isabelle Massara**, flûtiste, lauréate du concours national des BPW (Turin 1982) accompagnée par son père **Lorenzo Massara**, pianiste, de Turin (17 h.).

Femmes universitaires (VD)

16 mars (à la salle du Lyceum, 15, rue de Bourg) : 2e conférence du cycle **L'Europe en question**, « Dix ans de relations Suisse-Communautés européennes, état et perspectives » par le ministre **Pierre-Louis Girard** (20 h. 30).

Association des mères chefs de famille (NE)

Bourguillards 16, 2072 Saint-Blaise

Mercredi 9 mars, 20 h. rue de l'Hôpital 10, 2e étage, Neuchâtel : assemblée générale de l'AMCF.

Permanence : même adresse, 1er lundi et 3e jeudi du mois, dès 20 h. 30.

Centre « Femmes et Santé » Pré-Landry 15, Boudry (NE)

Le centre propose des rencontres le mardi soir de 20 h. à 22 h. sur les thèmes suivants :

Sexualité, les 15, 22, 29 mars.

« **Femmes enceintes** » — discussions, mouvements, échanges (en complément aux cours habituels) : les 19, 26 avril, 3 mai.

Ménopause : les 17, 24, 31 mai.

« **Après l'accouchement** » — gym, discussions (suite possible après les vacances) : les 14, 21, 28 juin.

Les différents groupes (6 à 8 personnes) fonctionnent grâce à l'apport personnel des participantes. Celles-ci choisissent les sujets qui seront abordés. Le Centre « Femmes et Santé » met chaque fois deux animatrices à disposition. Ce mode de fonctionnement est intentionnellement choisi pour rendre les participantes à la fois actives et autonomes. Pour le self-help, l'apport des animatrices est plus direct.

Le montant global se règle lors de la première séance sur la base de 10 francs par rencontre. (Fr. 7.— pour les membres de l'association).

La cotisation annuelle de soutien à l'association est de Fr. 30.— ou plus par année.

Adresse : Centre « Femmes et Santé » Pré-Landry 15, 2017 Boudry. Téléphone : (038) 42 46 91, aux heures d'ouverture et (038) 31 87 58, aux heures des repas. CCP : 20 - 7897. Horaire : le mardi de 14 h. à 17 h., de 20 h. à 22 h.

Sur rendez-vous pour une « consultation », sans rendez-vous pour la bibliothèque (lecture sur place) ou pour passer un moment en compagnie.

Suite de la page 5, AVS : les femmes flouées

ne proposent d'ailleurs aucune contrepartie aux femmes, qui justifierait cette augmentation unilatérale de l'augmentation de leur limite d'âge. De plus, la Commission d'experts n'a pas réglé de quelle manière les époux décideront de prendre une retraite anticipée lorsqu'ils ont droit à une rente de couple. Dans le système actuel inchangé, on peut imaginer que seul le mari aura le pouvoir de prendre une telle décision.

Une conception masculine de l'égalité

Certains journalistes ont osé présenter ces propositions comme constituant les premiers pas de l'AVS vers l'égalité. Si

c'était vrai, il s'agirait d'une conception bien masculine de l'égalité. Malgré quelques innovations abolissant les discriminations les plus criantes, l'ensemble du projet est si pauvre par rapport aux revendications présentées par les femmes, qu'il ne justifie en aucun cas l'augmentation de l'âge du droit à la retraite pour les femmes. La suppression de la plupart des inégalités entraîne une amélioration de la condition de l'homme dans l'AVS. C'est fort bien, mais pourquoi trouve-t-on toujours des solutions pour les hommes et jamais pour les femmes ?

Mis à part la flexibilité de l'âge de la retraite, toutes les autres propositions auraient pu être réalisées depuis bien longtemps, puisqu'elles ne modifient en rien le

système de l'AVS et se contentent d'adaptations de pure forme. L'égalité entre hommes et femmes et les nouvelles conceptions du droit matrimonial vont bien au-delà de l'égalité formelle ; si le législateur acceptait les propositions de ces experts, il violerait le mandat qui lui a été donné par le peuple dans l'article 4 alinéa 2 de la Constitution fédérale. Les femmes accepteront-elles la consolation de se voir apporter à leur propre nom la moitié de la rente de couple ? Nous ne le croyons pas. ● *L'avocate*

Rectificatif : une erreur s'est glissée dans l'article sur l'AVS paru dans notre numéro de janvier (encadré gauche en bas de page). Il fallait, bien sûr, lire : « Ces onze milliards proviennent des 8 % prélevés sur les salaires (4 % par l'employeur, 4 % par le salarié.) »